



**Délibération N° 2023\_024**

**Membres**

**En exercice : 12**

**Présents : 7**

**Votants : 9**

**Pour : 9 dont 2 p**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Date de la convocation**

**18/04/2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE**

Séance du mardi 25 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de Mme Chantal BELLACHE, le maire

**Étaient présents :** Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, Mme Pascale ROULET, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Fanny DA MOTA, Mme Marina GALLAY, M. Jérôme MILLET, Monsieur Lucien LE COZE

**ABSENTS NON-EXCUSÉS :** M. Denis GRANDET

**ONT DONNÉ PROCURATION :** Mme Fanny DA MOTA a donné procuration à Mme Marie-Christine ROLLET, M. Lucien LE COZE a donné procuration à madame Pascale ROULET.

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU SDESM  
MODIFICATION DU TITULAIRE**

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/05/2023 077-217700731-20230425-DE_024_2023-DE

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La commune de Chalautre la petite est actuellement représentée au sein du Comité du SDESM par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Lors de sa séance du 4 avril 2023, le conseil municipal a confié ces fonctions respectivement à MM. MILLET ET HUCK en qualité de titulaire et à M. LE COZE en qualité de suppléant.

Compte tenu de la désignation de monsieur HUCK en qualité de correspondant incendie et secours et sur la demande de l'intéressé, il apparaît judicieux de le décharger de sa fonction de délégué titulaire au SDESM et de la confier à un autre membre du conseil municipal.

Madame Chantal Bellache propose sa candidature.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner madame Bellache en qualité de délégué titulaire auprès du SDESM.

La commune est désormais représentée au sein du comité de cet organisme par :  
Monsieur Millet et madame BELLACHE, délégués titulaires,  
Monsieur Le Coze, délégué suppléant.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Le comptable Public du SGC Provins

Fait et délibéré à Chalautre la Petite, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

Chalautre la Petite le 25 avril 2023

  
Chantal BELLACHE

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/05/2023 077-217700731-20230425-DE_024_2023-DE